

## La politisation des campagnes lyonnaises au 19e siècle : Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône), 1830-1853

Mélanie Atrux

---



**Édition électronique**

URL : <http://ruralia.revues.org/326>

ISSN : 1777-5434

**Éditeur**

Association des ruralistes français

**Édition imprimée**

Date de publication : 15 juin 2003

ISSN : 1280-374X

**Référence électronique**

Mélanie Atrux, « La politisation des campagnes lyonnaises au 19e siècle : Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône), 1830-1853 », *Ruralia* [En ligne], 12/13 | 2003, mis en ligne le 25 janvier 2005, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://ruralia.revues.org/326>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 octobre 2016.

Tous droits réservés

---

# *La politisation des campagnes lyonnaises au 19e siècle : Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône), 1830-1853*

Mélanie Atrux

---

- <sup>1</sup> L'incipit de *La République au village* « La République et le village sont bien liés dans l'histoire française » <sup>1</sup> serait, d'après Gilles Pécout <sup>2</sup>, presque devenu un lieu commun : aussi est-il indispensable de replacer cette affirmation dans une perspective historiographique. Qui se penche sur la politisation des campagnes au 19<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans un champ de réflexion large, exploré depuis un demi-siècle dans la diversité d'approches toujours réinventées. De grandes thèses régionales ont été réalisées, au risque alors pressenti d'une « départementalisation de l'histoire de France » <sup>3</sup> : qu'on y apporte de fortes nuances ou qu'on en prenne le contre-pied, il s'agit alors, dans l'espace considéré, de lier l'émergence d'opinions politiques aux structures géographiques et sociologiques, mais aussi économiques, démographiques et culturelles.
- <sup>2</sup> Philippe Vigier envisage la politisation des populations alpines dans la conjoncture économique et sociale particulière des années 1846-1852, en scrutant « les réactions de ses habitants, considérés "en bloc" face aux sollicitations d'une situation donnée » <sup>4</sup>. Maurice Agulhon traque dans les villages du Var les raisons de la mutation qui, d'une province blanche, a fait de cette région un pays rouge : il y perçoit un mouvement de « descente de la politique vers les masses » prenant appui sur les notables et sur les relais de la sociabilité populaire villageoise <sup>5</sup>. Alain Corbin cherche, entre archaïsme et modernité, entre migrations limousines et cohésion de la communauté de hameau, les indices d'une politisation qu'il observe jusqu'aux années 1880 <sup>6</sup>. Jean-Luc Mayaud choisit pour cadre de son étude un département à la situation géographique marginale, le Doubs, appréhendé dans le temps court de la Seconde République. Il décrit alors les ressorts d'une « République anticipée » adossée à l'organisation de la communauté agraire, affirmant l'existence d'une politisation sans nécessaire radicalisation <sup>7</sup>. Nombreuses sont les études qui ont permis de formidables avancées dans la compréhension des relations

entretenues par les ruraux avec la politique et nous ne pouvons toutes les aborder ici. Mais le débat reste ouvert : Eugen Weber, notamment, considère que « dans de très vastes parties de la France, le processus de politisation a été plus lent qu'on ne l'estime communément »<sup>8</sup>.

- 3 Notre premier angle d'approche, qui consistait en une étude politique couvrant l'année 1848 dans les campagnes du Rhône, présentait des inconvénients. Le temps court et le carcan d'un mémoire de maîtrise se prêtent peu à une étude des conditions économiques et sociales présidant à l'émergence du politique, quand bien même le cadre géographique est ramené à l'échelle du canton. Surtout, les lacunes des archives conservées, en nous privant de sources proprement politiques et aussi précieuses que les listes électorales et les correspondances entre maires, préfet et procureurs, rendent difficile une étude politique dans la courte durée de la Seconde République. Au vu des rares traces subsistantes, les principaux foyers d'agitation seraient d'une part les régions où l'industrie s'est implantée et emploie une forte proportion d'habitants et, d'autre part, les communes de l'agglomération urbaine, en dehors desquelles il est difficile de percevoir des troubles autres que ponctuels et sans conséquences visibles. Comment surmonter alors cette impression de léthargie et ces manifestations de mécontentement inconséquentes et irréflechies qui auraient été le lot des communes rurales du Rhône pendant ces quatre années de bouleversements au niveau national ?
- 4 Le recours à d'autres optiques, inspirées non seulement par l'histoire mais aussi par l'anthropologie<sup>9</sup>, l'ethnologie<sup>10</sup>, la sociologie<sup>11</sup> et les sciences politiques<sup>12</sup>, est un moyen d'enrichir la perception de la politisation des campagnes. Les apports de la *micro-storia* italienne<sup>13</sup> et de l'*alltagsgeschichte* allemande sont précieux<sup>14</sup>. S'inscrivant dans cette ligne, Jean-Luc Mayaud défend toutefois la spécificité d'une « histoire sociale fine » qui, adaptée à l'étude des sociétés rurales des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, permet de renouveler les perspectives. Poursuivant sa réflexion sur la politisation des ruraux, il plaide « pour l'application de la micro-histoire et de ses méthodes à une perception du politique dans l'espace restreint qu'est le village, dans la micro-société qu'est la société villageoise »<sup>15</sup> : pour lui « la problématique demeure la même : il s'agit toujours de repérer les voies par lesquelles notions, concepts et discours formalisés de la société englobante pénètrent dans la *micropolis* villageoise, les vecteurs de la pénétration étant les élites traditionnelles, dans une fonction de médiation entre Paris et la province, entre ville et campagne, et dans un rapport de sujétion entre le village et la société englobante »<sup>16</sup>. Il invite de surcroît à tenter « une approche inverse de la descente de la politique vers les masses »<sup>17</sup> en considérant le village comme le lieu des premiers apprentissages politiques.
- 5 Dans le canton de Limonest, à première vue apathique, un village<sup>18</sup> voit sa vie municipale secouée de conflits violents tout au long de l'année 1848 : incompréhensibles d'abord, les rivalités qui affleurent à Collonges-au-Mont-d'Or interpellent vite. Une plainte adressée au préfet par un habitant laisse entrevoir des intérêts de clans derrière les affrontements personnels. Une altercation survenue dans une délibération du conseil municipal révèle confusément l'existence de prolongements politiques à des conflits de personnes. D'autres faits font de cette commune le théâtre d'une vie politique qui est loin d'être atone. Comme les enjeux des conflits de 1848 ne sont pas immédiatement intelligibles et font implicitement référence à des événements antérieurs, il est nécessaire de redéfinir les limites chronologiques et géographiques de l'étude. Le cadre de la dispute est celui de la commune : il sera le socle de cette recherche. Le temps long paraît être indispensable à la compréhension des rivalités et de leurs conséquences : ce conflit sera donc étudié de

son émergence, au début des années 1830, à son dernier stade, au lendemain de la Seconde République, sans exclure un plongée dans les années écoulées depuis la Révolution. Il s'agit d'établir « une histoire collective propre, ayant ses "événements fondateurs", ses cycles, sa chronologie, ses mémoires »<sup>19</sup>, et en faisant varier les échelles d'observation, comme l'a prôné Jean-Luc Mayaud<sup>20</sup>.

- 6 La voie de la communalisation de l'histoire rurale, spécialement lorsque celle-ci se veut politique, a été judicieusement explorée dans des travaux récents qui nous ont largement inspirée. Nous retiendrons tout d'abord les apports de Gaëlle Charcosset concernant les maires et conseillers municipaux du département du Rhône, qu'elle étudie dans une optique sociologique historicisée, en les replaçant dans des réseaux qui dépassent le strict cadre local<sup>21</sup>. Laurent Le Gall, quant à lui, appréhende un conflit villageois survenu pendant la Seconde République à Motreff, petite commune rurale du Finistère : en quoi la querelle locale peut-elle être le « moteur de la pénétration de la République à Motreff »<sup>22</sup> ? De la sorte il envisage les rapports qu'entretiennent les électeurs villageois avec la politique, au village et au-delà<sup>23</sup>. Tous deux investissent ainsi le champ ouvert par Jean-Luc Mayaud dans un article destiné à encourager le développement de ce type d'approche et inspiré par des situations particulières de trois villages de la montagne jurassienne, mais également dans d'autres contributions tendant au même bilan : « le choix de la longue durée et de démarches qui empruntent à l'ethnologie et à l'anthropologie historique fait passer la vie villageoise au peigne fin. Le vote rural se lit ainsi à travers tout ce qui soude ou sépare la communauté (usages collectifs, communaux, délinquance, impositions, etc.). Résistances et adhésions sont également prises en compte face à l'activité évergétique des notables »<sup>24</sup>. « Réduit spatialement, le champ d'observation peut être travaillé [en profondeur] et permet la redéfinition d'une micro-histoire politique qui recherche, par exemple, l'événement fondateur dans la particularité de chaque village »<sup>25</sup>, donnant ainsi « la clé de l'explication des contradictions apparentes de la politique au village »<sup>26</sup>. Ce faisant, il sera peut-être possible d'élucider la question qui guide notre réflexion : en quoi le conflit permet-il la pénétration de la République au village interprétation à laquelle invite Laurent Le Gall ou au contraire l'en éloigne-t-il en cristallisant l'attention sur des enjeux exclusivement locaux ?
- 7 La commune peut donc constituer « un observatoire privilégié », comme l'observe également Alain Corbin<sup>27</sup>. Encore faut-il la présenter succinctement. Au cœur du plateau lyonnais, Collonges-au-Mont-d'Or se situe à treize kilomètres au nord de Lyon, le long de la Saône. Bordant le fleuve, le terroir communal mord également sur le petit massif calcaire du Mont d'Or : avec 381 hectares, il est composé de deux ensembles distincts au point de vue topographique. À l'ouest, le versant oriental des Monts d'Or et, à l'est, la Saône, placent Collonges dans une opposition entre fortes déclivités et plat pays de la rive droite de la rivière. Les vignes y occupent 37 % du finage, les terres labourables 28 %, les jardins, pépinières et vergers 8 %, les prés 4 %, tandis que le bois n'a qu'une place résiduelle<sup>28</sup>. Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'agriculture repose sur deux productions complémentaires : la vigne et l'élevage caprin. Le vin des Monts d'Or, qui alimente les débits lyonnais, est commercialisé dans un espace géographique restreint. En 1800, il y aurait environ 2 000 chèvres à Collonges, élevées pour le lait, dont on fait des fromages également vendus à Lyon<sup>29</sup>. En 1850, malgré l'exiguïté des pâturages et la quasi-absence de communaux, sont encore dénombrés 735 chèvres, 76 chevaux, 41 ânes, 88 vaches et 54 moutons<sup>30</sup>.

- 8 Collonges-au-Mont-d'Or compte environ mille habitants entre 1830 et 1860. D'après la liste de recensement de 1851, la population agricole représente 43,6 % de la population totale de la commune. L'analyse est cependant plus pertinente à l'échelle du ménage, puisque 50 % des foyers recensés en 1851 peuvent être qualifiés de mono-actifs agricoles, tandis que 15 % sont pluri-actifs<sup>31</sup>. Les taxinomies employées dans les listes de recensement entre 1836 et 1851 ne permettent pas de savoir comment se répartissent les activités agricoles dans la commune : les individus sont majoritairement désignés sous le terme générique de « cultivateur » ou de « propriétaire cultivateur », et une analyse quantitative de la nature des parcelles détenues n'a pas pu être entreprise. Les artisans, maçons et veloutiers principalement, apparaissent également nombreux à Collonges. De même les petits commerçants, épiciers, bouchers, boulangers et, surtout, aubergistes : en 1851, 18 % des ménages ne semblent pas tirer leurs revenus de la terre, dans la mesure où aucun de leurs membres n'est désigné comme exerçant une profession agricole. Collonges, commune rurale sans aucun doute, mais non exclusivement agricole, comme la plupart des communes du sud-est du canton de Limonest, est également l'un des lieux les plus prisés par les Lyonnais qui désirent acquérir une maison de campagne<sup>32</sup>. La structure sociale de la commune est donc complexe : cultivateurs, artisans, commerçants et rentiers citadins y cohabitent tout au long du siècle. La petite propriété domine : en 1826, malgré des contrastes, 70 % des cotes foncières ne couvrent pas plus d'un hectare, aucun propriétaire n'en détenant plus de quinze.

## Une affaire prétexte : la « malheureuse affaire de la nouvelle église »<sup>33</sup>

- 9 La relation d'un conflit villageois, son analyse et son interprétation ne peuvent faire l'économie d'une approche méthodologique fine et réfléchie, dont le compte-rendu doit trahir le moins possible les visées. S'impose le croisement systématique des sources, notamment des sources narratives et quantitatives, ainsi que l'élaboration de méta-sources susceptibles d'éclairer les contradictions et les raccourcis du discours. C'est ce qu'annonce Laurent Le Gall lorsqu'il présente ses premières conclusions sur le village de Motreff : « plus que d'énoncer d'emblée une thèse, il s'agit d'épouser les contours de situations floues et mouvantes en utilisant au mieux les registres du langage »<sup>34</sup>.
- 10 Les sources mises en œuvre sont diverses : les échos de type narratif les plus abondants concernant l'« affaire » ont été décelés dans la série O des archives départementales (Administration communale) complétée par les documents conservés à la mairie de Collonges, notamment et surtout les registres des délibérations du conseil municipal, consultés pour les années 1790 à 1853. Comparativement, la série M n'a fourni que peu d'informations, principalement sur le personnel municipal. Le relevé exhaustif des listes nominatives de recensement, entre 1836 et 1851, a été suivi du dépouillement précis de la matrice cadastrale, de sa réalisation en 1826 à 1853. Les minutes du juge de paix du canton, qui mettent en cause un habitant de Collonges-au-Mont-d'Or entre 1819 et 1853 ont toutes été lues tandis qu'était effectué un traitement partiel des actes d'état-civil, naissances et mariages. Enfin, et de façon plus ponctuelle, il a été fait appel aux séries 7M et 8M pour l'agriculture et le commerce, à la série S pour les travaux publics et les transports, à la série T pour l'enseignement ainsi qu'aux archives notariées. La série V (Cultes) et les archives diocésaines n'ont, quant à elles, livré que deux très minces dossiers.

- 11 Jusqu'en 1830, la commune ne dispose que d'une petite chapelle dans le haut du village, au hameau de Puits-Saint-Nizier : dès 1831 et clairement à partir de 1837, au travers de la correspondance échangée entre le maire et l'administration préfectorale, il apparaît que celle-ci ne suffit plus aux besoins des habitants <sup>35</sup>. La nécessité de construire une nouvelle église devient alors cruciale. Elle déclenche un mouvement d'opposition qui se nourrit aussi de la question de la translation du cimetière hors de l'ancien bourg, et qui gagne le conseil municipal. Se dégagent rapidement deux clans. Les uns sont opposés à la construction d'une nouvelle église et au déplacement du lieu de culte de l'ancien bourg, situé dans le haut de la commune, au centre géométrique de celle-ci, situé dans la plaine ; nous les appelons les « opposants ». Les autres soutiennent plus ou moins activement le projet de construction d'une nouvelle église, avec un groupe de quatre hommes finançant en grande partie les travaux, d'où le nom de « souscripteurs » donné à ce second clan.
- 12 Le suivi nominatif est au cœur de la méthode mise en œuvre : rapprochant, pour chaque individu, les propriétés sociales objectivées par le biais des sources recensement et cadastre principalement, ces croisements ont largement été effectués pour éclairer le discours. Une attention toute particulière a été portée à un *corpus* de neuf pétitions rédigées et couvertes de signatures entre 1837 et 1852 ; deux d'entre elles sont plus exactement des enquêtes de *commodo et incommodo* réalisées sous l'égide du juge de paix. Le travail de reconnaissance des paraphes et d'analyse des caractères collectifs des groupes de signataires identifiés a été mené en connexion avec un suivi plus individuel des phénomènes d'alliance et d'opposition qui émergent simultanément au sein du conseil municipal.
- 13 Pour chacune des pétitions ou des enquêtes, qu'elles émanent des opposants ou des souscripteurs <sup>36</sup>, l'étude a porté sur la répartition des signataires par hameau de résidence, suivant les indications données par la liste nominative de recensement à la date la plus proche. Au cours de la période étudiée, de 1826 à 1853, chaque signataire a également été identifié comme propriétaire, et le groupe des signataires a pu être caractérisé du point de vue de son assise foncière, collective et particulière. C'est aussi, enfin, en termes de profession, au gré de taxinomies professionnelles fluctuantes, et en termes de position dans le ménage, que les signataires ont été appréhendés.
- 14 La révolution de 1830 puis la loi électorale de 1831 permettent l'augmentation considérable du nombre des électeurs municipaux <sup>37</sup> : le corps électoral collongeard se trouve ainsi brutalement décuplé, ce qui ne va pas sans susciter des tensions. C'est pourquoi chaque moment électoral a été minutieusement étudié : déroulement des opérations électorales souvent imparfaitement décrites par les sources, résultats et effets sur la composition du conseil municipal ont ainsi été analysés nominativement. Les propriétés sociales connues des élus ont été confrontées : âge, composition du ménage, fortune et montant des contributions indiqués au moment de l'élection <sup>38</sup>, emprise sur la terre, professions, lieu de résidence dans la commune. Cependant, ces indicateurs ne prennent que peu de sens dans le temps court et au vu de l'étroitesse du groupe que constitue un conseil municipal : c'est en considérant les enjeux inhérents à la « malheureuse affaire de la nouvelle église » et en traitant chacun des candidats et des élus, mais aussi chacun des votants, en tant qu'acteur d'un conflit ardemment entretenu, que les manifestations de la vie municipale prennent un sens *politique*, au sens premier du terme <sup>39</sup>.
- 15 Du côté des opposants, c'est à la mobilisation d'une communauté de hameau contre le nouveau bourg que l'on assiste ; elle est fondée sur des rapports de voisinage, de parenté

et d'interconnaissance qui dépassent les rivalités internes. La proximité de l'ancienne église semble décisive dans la mobilisation des habitants, les riverains les plus proches figurant tous parmi les signataires de l'une ou l'autre des enquêtes ou pétitions. Plus la distance à l'église est grande, plus la mobilisation se relâche. Existents cependant comme des noyaux d'opposants. L'opposition au transfert du culte semble ici très nettement s'appuyer sur les relations de voisinage. Gabriel Decroix, par exemple, vit près de chez Gaspard Bernard. Le conseiller municipal Jean Guillot et Pierre Vondière sont voisins, de même que Léonard Clair et Vincent Rolachon, dans le hameau des Champs, en contrebas. Tous figurent parmi ceux qui signent dès la première heure et ne contredisent pas leur geste par la suite.

- 16 Au demeurant, parmi les signataires les plus fidèles, se repèrent André Dupin, son père Jean Marie, tous deux tailleurs de pierre, et leur voisin Claude Chignard, cultivateur. Ceux-ci se rencontrent à sept reprises devant le juge de paix, entre 1837 et 1844, Claude Chignard se trouvant alternativement demandeur ou défendeur face au père ou au fils Dupin pour des griefs relatifs à un chemin commun qui sépare leurs propriétés. Ils s'accusent tour à tour d'empiéter sur ce chemin et d'empêcher ainsi le passage. Aucune des comparutions ne se solde par un quelconque arrangement : aussi, le 25 janvier 1844, le greffier rapporte-t-il que « leur intention étant de terminer à l'amiable la contestation prête à naître entr'elles, les parties ont été d'accord de s'en rapporter à la décision d'experts arbitres »<sup>40</sup>. Il s'agit d'un des rares cas de conflits récurrents à Collonges pour la période étudiée : nous n'en comptons en effet qu'une petite dizaine et encore celui-ci figure-t-il parmi les plus longs. En revanche, comme dans ce cas précis, les protagonistes sont le plus souvent les habitants d'un même hameau ou de hameaux proches, s'ils ne sont voisins. De même, ni l'opposition entre le haut et le bas de la commune, ni la question de la translation du culte ne semblent guider ceux qui se présentent devant le juge de paix entre 1837 et 1848. Claude Chignard, Jean Marie et André Dupin signent les mêmes pétitions, avec la même régularité. Certes, ils ne signent jamais l'un à la suite de l'autre et ne semblent pas être venus aux mêmes heures à la mairie les jours d'enquête, mais leur cas révèle l'existence de niveaux de conflictuosité différenciés : les terrains de conflits ne se recoupent pas et, quoique rivaux, Claude Chignard, André et Jean Marie Dupin admettent l'existence d'un intérêt qui leur est commun dans l'affaire de l'église. À l'instar de Claude Karnouh, nous observons que les appartenances ne sont pas exclusives les unes des autres : « que ce soit dans le *quartier*, dans le *haut*, le *bas* ou dans le *village*, deux [voisins]<sup>41</sup> violemment opposés ne peuvent jamais se dénier le droit d'appartenir à l'une des parties du village et au village dans sa totalité »<sup>42</sup>.
- 17 Le mouvement est largement mené par de petits propriétaires cultivateurs, détenant moins d'un hectare en moyenne, auxquels s'adjoignent deux maçons, un ouvrier en soie, un menuisier, un tailleur de pierre, un jardinier et un tailleur d'habits, mariés, chefs de famille, dont la moyenne d'âge est de 52 ans. Leur situation diffère peu de celle de l'ensemble des signataires et l'impression d'une structure relativement égalitaire prévaut. Cependant, il reste qu'une partie des opposants ne font pas partie des habitants permanents du haut de Collonges, les plus assidus étant Gabriel Hélène Decroix, Claude Large, Sébastien Mulsant, Pierre Marcel Lermy et Philippe Bonnet, tous cinq rentiers lyonnais. Une contradiction majeure existe donc entre le discours des opposants au transfert, hostile aux « propriétaires et locataires de maisons de campagnes »<sup>43</sup>, et l'implication de certains bourgeois lyonnais dans ce mouvement de défense de l'ancienne église. N'est-ce qu'une facilité du discours ? Ces bourgeois dont on se plaint tant ne sont-

ils qu'« une altérité hostile, mais fictive [...] permettant [au groupe de résidence] de se construire en groupe d'appartenance »<sup>44</sup> ? Faut-il considérer, comme Francis Pomponi, que « la structure clanique apparaît comme l'un des meilleurs conservatoires idéologiques de la domination de classe »<sup>45</sup> ? Si l'on suit Pierre Bourdieu, il s'agirait plutôt d'une manifestation de la cryptocratie, c'est-à-dire la tendance à s'en remettre aux élites devant les problèmes dont on ne maîtrise pas les subtilités<sup>46</sup>. Tandis que Christine Guionnet, elle, relève que « la hiérarchie est acceptée et consacrée lorsqu'elle ne correspond pas à une différence de milieu social »<sup>47</sup>. Ces médiateurs que représentent les notables résidant autour de l'église peuvent puiser ici leur légitimité et entériner leur double appartenance au monde urbain comme à la communauté de hameau<sup>48</sup>.

- 18 D'autres formes de tutelle morale existent, incarnées notamment par Auguste de Moidière : il s'agit alors davantage d'une réassurance personnelle du comte, de noblesse ancienne mais relativement désargentée, et surtout fragilisé dans son rôle face aux bourgeois ruraux et aux cultivateurs les plus aisés et influents. Face à son fermier, contre la municipalité de Collonges-au-Mont-d'Or à propos des chemins vicinaux, enfin vis-à-vis de ses administrés à Toussieu, ancien fief familial dans lequel il cherche à reconquérir des droits explicitement seigneuriaux et manifestement tombés en désuétude, Auguste de Moidière peine à imposer ses vues. Constatant le retrait relatif des nobles vis-à-vis des fonctions municipales au 19<sup>e</sup> siècle, Claude-Isabelle BreLOT se demande si « certains n'ont [...] pas préféré s'abstenir de toute participation aux affaires municipales pour préserver leur autorité morale [et si] le maintien de bonnes relations avec la communauté de village n'exige [...] pas cette attitude »<sup>49</sup>. Ici le dépit que Moidière tire de ses velléités de domination seigneuriale et de son séjour à la mairie de Toussieu paraît expliquer un revirement stratégique. Jouant avec ce « devoir de protection paysanne »<sup>50</sup> qu'attendent de lui ceux qui à Collonges sollicitent la signature de l'ancien seigneur, il oppose aux souscripteurs la figure d'un contribuable pondéré tout en offrant au préfet son avis éclairé : quoiqu'impliqué dans les clans, il cesse ainsi d'être au centre des conflits sans rien perdre de son influence.
- 19 Plus hiérarchisé, le clan des souscripteurs est dominé par un groupe restreint de petits notables, alliés à des rentiers lyonnais, dans une logique de « collusion des intérêts », c'est-à-dire que la capacité des souscripteurs à faire jouer leurs réseaux respectifs coïncide avec l'intérêt porté par les Lyonnais à « leurs » campagnes. Il s'agit alors sans doute moins d'une question de rang que de stratégies familiales et d'orientation économique<sup>51</sup>. Ainsi en va-t-il avec la famille de Pierre Mercier des Rivières : cette parentèle influente a donné à Collonges un maire et de nombreux conseillers municipaux, le personnage le plus marquant, acquéreur du presbytère au moment de la vente des biens nationaux, ayant exercé longtemps la fonction décisive de géomètre, notamment auprès du juge de paix. Or elle est sans doute socialement moins éloignée de la position d'Auguste de Moidière<sup>52</sup> que de celle des rentiers lyonnais détenteurs de fortunes de toute autre origine et d'un *habitus* sans doute très distinct. Pourtant c'est bien aux côtés de ces derniers que ce réseau familial s'engage résolument dans le conflit relatif à l'église.
- 20 Le phénomène ne semble pas découler de mesures discrétionnaires ponctuelles mais d'une volonté concertée des habitants du bas de Collonges, des rentiers non-résidents et de leurs alliés lyonnais pour gérer et organiser cette zone résidentielle en formation que sont les Monts d'Or au milieu du 19<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. Les motifs avancés sont faits d'attention portée aux « besoins moraux de la commune » et de condescendance vis-à-vis d'une administration communale débutante Christophe Martin admet ainsi qu'« il est juste



néanmoins de dire que l'entreprise, bien qu'elle réponde à un besoin public, s'accomplit en dehors des formes administratives »<sup>54</sup>.

- 21 Un cas marginal contribue à enrichir la perception de la collusion des intérêts qui s'opère à Collonges dans ces années 1840. Jean Baptiste Souлары est locataire depuis 1838, aux Varennes, d'une maison avec pré appartenant à Anne Dugas, veuve Deléglise<sup>55</sup>. Il est marié à Anne Joséphine Constance Deléglise, fille de la même Anne Dugas et de Joseph Deléglise, rentier lyonnais résidant à Lyon, qui est conseiller municipal à Collonges de 1814 à 1821. De leur union est né le 23 février 1815, à Lyon, où Jean Baptiste est alors négociant, un fils, Joseph Marie<sup>56</sup>. Celui-ci est admis comme volontaire au 48<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne en octobre 1831. Le 1<sup>er</sup> mai 1840, il entre comme employé dans les bureaux de la préfecture et, le 27 janvier de l'année suivante, est nommé au secrétariat particulier de ces mêmes bureaux ; enfin le 16 novembre 1845, il est promu sous-chef de la première division<sup>57</sup>, dont les attributions touchent à la fois aux conseils municipaux et à l'« érection des succursales, des chapelles vicariales, annexes et de secours »<sup>58</sup>. Est-ce à dire que « tout se joue à la Préfecture »<sup>59</sup> et que cela passe ici par le biais des réseaux ? Pour Francis Pomponi, les autorités administratives ne peuvent se démarquer de l'esprit partisan « du fait de l'imbrication des liens de parenté et d'amitié »<sup>60</sup> : la configuration apparaît bien ici constituée de réseaux villageois et urbains enchevêtrés<sup>61</sup>, dont les intérêts convergent dans cette affaire de la nouvelle église.
- 22 L'alliance avec les rentiers lyonnais, dont la fortune est sans doute autant sollicitée que l'appui moral et politique, ne doit toutefois pas masquer que la commission exécutive chargée de gérer la construction et le financement de l'église nouvelle est composée de trois Collongeards pour un Lyonnais : ce dernier, Victor Pey, architecte retiré à la fortune très modeste, figure ainsi aux côtés des trois autochtones que sont André Vallansot et Antoine Vergnais, cultivateurs aisés de la commune, et Benoît Laurent, ancien tailleur d'habits devenu buraliste. Ce second clan, plus large que le premier, peut mobiliser plus de 200 signatures<sup>62</sup>. Il est plus ouvert, notamment par le fait que se manifestent des non-chefs de ménages et des femmes, même célibataires, ou des épouses signant pour leur mari. Alors que les opposants sont majoritairement des cultivateurs, la part des professions agricoles ne dépasse pas 41 % au sein du groupe des souscripteurs. La mobilisation constatée est celle des habitants des hameaux constituant le nouveau bourg qui, outre des cultivateurs, compte nombre d'artisans, de petits commerçants, de tailleurs et de tisserands.
- 23 Entre un clan des opposants aux structures relativement égalitaires, mais chapeauté par quelques notables discrets, et un groupe de souscripteurs disparate soutenant le projet de construction d'une église dont on ne sait pas bien s'il faut la qualifier d'église de notables ou d'« église démocratique »<sup>63</sup>, le conflit ne constitue pas toutefois toute la vie du village, le schéma de l'approche étant forcément biaisé. Les rivalités claniques, calquées sur l'opposition entre le haut et le bas, ne résument pas les relations existant au sein de la commune : nombre d'individus sont exclus de ces deux clans ou se reconnaissent alternativement dans l'un et l'autre. Surtout, plus épisodiquement mais de façon renouvelée, d'autres événements villageois focalisent l'attention des habitants. L'abondance de sources narratives, captivantes, déroutantes aussi, permet de suivre l'évolution du conflit parfois presque au jour le jour, dans ses déploiements les plus infimes. Les bouleversements muets qui se jouent au sein du conseil municipal et au sein des clans eux-mêmes, à la composition mouvante, aux recompositions fréquentes,

éclairaient des événements révélés dans des documents de type discursif et qui, sans cet éclairage, auraient été mésinterprétés.

- 24 Après quelques avancées, notamment électorales, des opposants, l'année 1843 est celle d'un retournement en faveur des souscripteurs, qui parviennent à leurs fins, sans toutefois que, en face, les velléités d'opposition se soient éteintes. L'affaire de l'« enlèvement des cloches », qui a lieu en mars 1845, est un exemple caractéristique du risque qu'on court à s'en tenir aux sources narratives. Trois habitants du haut de Collonges-au-Mont-d'Or s'opposent physiquement à ce que l'on ferme les portes de l'ancienne église, au moment même où le culte doit être transféré dans la nouvelle <sup>64</sup>. L'un d'eux est conseiller municipal, a signé les pétitions de 1837 et 1842, ainsi que l'enquête de 1843 sur la localisation du nouveau cimetière. Les deux autres ont environ 40 ans, mais ne sont pas chefs de famille. Sur l'intervention du maire, l'église peut finalement être fermée. Mais le lendemain matin, le marguillier se rend chez lui pour l'avertir de ce « qu'en entrant au clocher il s'est aperçu qu'on s'y était introduit et que l'on avait enduit les cloches d'une couche d'[aïlle] <sup>65</sup>, de telle manière que si on eût voulu les faire sonner on se serait exposé à les briser. Il s'est ensuite dirigé vers l'église où il a trouvé le plus beau lustre entièrement brisé » <sup>66</sup>. Cet épisode ne peut être lu sans considérer l'ensemble des micro-événements survenus depuis huit années dans la commune. On aurait tort de surinterpréter la violence des actes, accréditée seulement par le maire. Ce conflit ne recouvre pas strictement les formes de conflictuosité décrites par Frédéric Chauvaud <sup>67</sup> ni même, spécifiquement, « la crainte de l'humiliation » <sup>68</sup> ou « la souffrance que le rapt occasionne » et qu'a décrites avec minutie Alain Corbin dans les affaires de cloches <sup>69</sup>. Cet épisode intervient tardivement dans la chronologie du conflit ; aucun autre exemple de luttes physiques ou de vandalisme n'a pu être décelé auparavant <sup>70</sup> ; surtout, l'enlèvement des cloches n'est pas la manifestation d'une méconnaissance des moyens d'intervenir sur le déroulement des affaires communales, mais la traduction d'une exaspération consécutive à des échecs successifs dans ce domaine. Les opposants, qui ont investi le conseil municipal en 1840, à la faveur d'une participation électorale plus importante dans les hameaux du haut, ont été débordés par leurs adversaires au renouvellement triennal suivant. Leur indignation face aux exactions des membres de la commission responsable de la construction de la nouvelle église n'a pas ému les autorités préfectorales. La violence succède à une forme de politisation, même partielle et circonscrite à l'affaire de l'église, plutôt qu'elle n'en pointe l'absence. Toutefois, les propositions d'interprétation des différentes phases de ce conflit sont à double tranchant : chacun, ou presque, des signes de politisation peuvent être lus comme des preuves d'archaïsme.

## Un conflit archaïque ?

- 25 L'inscription du conflit dans l'espace escarpé des Monts d'Or n'est pas commode uniquement d'un point de vue rhétorique, parce qu'elle permet facilement d'isoler deux clans, dont la figure est connue dans le paysage historiographique, correspondant approximativement à la *cita alta* et à la *cita bassa*. L'enjeu semble bien celui du glissement du centre de gravité du village du haut vers le bas, de l'ancien bourg exigu, peuplé presque exclusivement de cultivateurs et porteur d'une charge affective lié à son ancienneté dans ce rôle au nouveau plus vaste, plus commerçant et où l'on a depuis peu construit une mairie-école. Entériné définitivement dans ces années 1830 et 1840, le peuplement de la « plaine qui, de la Saône à la colline des Cordières, n'était

primitivement qu'un fouillis d'oseraies, d'arbres, de ruisseaux, de trous marécageux et de broussailles éparpillées »<sup>71</sup> ne date pourtant que de quelques décennies. La focalisation croissante sur le clocher et sur le presbytère met également sur la piste d'implications affectives : représentations et souvenirs entrent en jeu quotidien sonore et rites de passage, mais aussi événements révolutionnaires, puisque l'église de Collonges-au-Mont-d'Or est le lieu de réunion des officiers municipaux entre 1789 et 1795<sup>72</sup>, voire de l'assemblée des chefs de famille sous l'Ancien Régime, et il s'agit assez clairement, pour les habitants de l'ancien bourg, de marquer leur refus d'une rétrogradation dans une position marginale. Quoique réduit au niveau des clivages et des pouvoirs intracommunaux, ce phénomène peut être lu comme politique.

- 26 De l'impression de départ d'une confuse remise en cause de l'emprise des notables, se dégagent des conclusions moins tranchées. La faible amplitude des hiérarchies sociales décelables enjoint de ne pas lire les oppositions uniquement en termes de « gros » et de « petits ». Toutefois, du point de vue de l'ancrage foncier, un clivage se lit entre les propriétaires résidents et non-résidents : ces derniers détiennent 80 % des cotes comprises entre trois et cinq hectares, et 88 % des cotes plus étendues. Parmi les propriétaires qui n'habitent pas en permanence à Collonges-au-Mont-d'Or, il faut toutefois distinguer les propriétaires forains vicinaux<sup>73</sup>, soit ici surtout les habitants de la commune voisine de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, nombreux détenteurs de très petites cotes 83 % d'entre eux possèdent moins d'un hectare, et des Lyonnais, qui sont plus souvent propriétaires de fonds plus importants, et qui surtout sont les seuls des forains à détenir des fonds dépassant deux hectares. Les non-résidents figurent également en bonne place dans la hiérarchie des fortunes, constatée par le biais des listes des plus imposés<sup>74</sup>. Dans le cadre des relations de voisinage entre citadins et Collongeards, lorsque des différends sont portés devant la justice de paix, les Lyonnais sont beaucoup plus souvent demandeurs ; cependant, la plupart de ces conflits concernent des empiètements imputés à des habitants de Collonges sur les terres des Lyonnais, ce qui fait osciller l'interprétation entre litigiosité des Lyonnais et discrètes attaques rageuses de Collongeards moins bien lotis.
- 27 Toutefois la situation de rentier citadin, qui intervient largement et qui ne saurait être occultée dans la structure sociale de Collonges-au-Mont-d'Or, n'est pas un élément explicatif suffisant puisque des représentants de ce groupe figurent dans les deux clans. C'est dans les rapports entretenus entre ces citadins et la municipalité de Collonges, depuis 1815, que se trouve peut-être une des clés du conflit. Un maire entreprend, par l'intermédiaire du conseil, de faire strictement respecter aux propriétaires les limites de leurs parcelles avec les chemins communaux et de contrecarrer les empiètements sur les alluvions : les propriétaires les plus concernés et les plus réticents se trouvent précisément être les rentiers citadins. Les développements de ces affaires, défendues au conseil municipal, devant le juge de paix, voire auprès du tribunal civil de Lyon, sont longs et sinueux. Leur principale ambiguïté tient au fait que, si les principaux accusés sont des Lyonnais, le maire à qui l'on peut sans doute attribuer l'initiative de ces actions, Pierre Devernay, est également un habitant de Lyon.
- 28 Maurice Agulhon, à propos des conflits opposant des municipalités du Var à de grands propriétaires au sujet des bois communaux<sup>75</sup>, prend soin de rappeler que « tous les antagonismes ne donnaient pas lieu à procès, parce que la commune n'était pas toujours décidée à plaider. Plaider, pour un conseil municipal, équivalait à mettre la conquête de la forêt et des droits d'usage<sup>76</sup> au rang des premiers soucis collectifs. C'est donc s'affirmer

solidaire de la partie de la population qui tenait à ces biens de façon vitale, c'est-à-dire de la partie agricole, et souvent de la partie agricole pauvre »<sup>77</sup>. Jean-Luc Mayaud renchérit ainsi : « ultime "rouage de l'État", l'institution municipale est aussi la représentante des intérêts villageois qu'elle tente de sauvegarder et qu'elle doit parfois arbitrer en cas de conflit. Ainsi c'est le conseil municipal qui demande au préfet l'autorisation d'aller en justice pour se défendre des empiètements commis sur ses communaux »<sup>78</sup>. Mais s'agit-il ici de défendre les intérêts de la population, de préserver ceux du maire ou encore d'organiser la circulation des hommes et des marchandises à Collonges en contrecarrant les velléités d'agrandissement des propriétaires de maisons de campagne ?

- 29 Quelques années plus tard, Pierre Devernavy, qui n'est plus maire, se voit confronté à Benoît Féty, à qui il avait fait, par l'intermédiaire du conseil municipal, intenter un procès pour avoir empiété sur un chemin communal. L'identité des témoins et la teneur de leurs dires permettent de comprendre certains des mécanismes de construction des identités des protagonistes dans les conflits. Face à un groupe de propriétaires rentiers menacés dans leur propriété, entourés de partisans influents<sup>79</sup>, Pierre Devernavy est soutenu par de modestes cultivateurs, détenteurs de quarante ares à un hectare. Il s'agit cependant de coalitions aux intérêts divergents plus que de clans socialement clivés : défense des intérêts communaux et souci du respect de la propriété privée paraissent les deux ressorts concurrents du conflit, plus pertinents que celui de l'assise foncière et de la fortune, ou de la résidence les Collongeards comme les Lyonnais ne constituant pas des entités unies.
- 30 La filiation entre la défense des intérêts communaux et le refus de l'évergétisme municipal des souscripteurs, bâtisseurs à leurs frais de la nouvelle église, si elle est tenue, semble plus tangible qu'une stricte opposition paysans-notables ou ruraux-citadins, peu percutante. Quoique les « propriétaires et locataires de maisons de campagne »<sup>80</sup> soient les principales cibles des pétitions des habitants du haut, il semble que ce sont plus exactement les coalitions entre différentes fractions de la population autour d'intérêts communs qui suscitent la désapprobation. La confusion qui s'opère dans le discours des opposants au transfert s'éclaire alors : à leurs yeux, tous les acteurs du projet se sont discrédités en se rangeant dans le camp des propriétaires rentiers citadins que la municipalité a cherché à contrer pendant deux décennies. Cependant, au-delà des acteurs, la nature du projet est violemment dénoncée. Alors que des formes d'évergétisme, même en faveur de la commune, sont acceptées dans ces mêmes années à Collonges-au-Mont-d'Or, ce sont les risques d'empiètement sur l'intérêt communal qui sont confusément dénoncés. Claude-Isabelle BreLOT note que « pour le plus grand nombre, charité chrétienne, bienfaisance laïcisée en faveur de la commune, souci d'urbanisme public et visées électorales se conjuguent dans la confusion »<sup>81</sup>. En ce sens, la présence des donateurs au sein du conseil municipal habilité à accepter la donation apparaît notamment aux opposants comme une exaction inacceptable<sup>82</sup>, ce qui peut être considéré comme le signe d'une politisation certes un peu fruste, mais bien palpable.
- 31 De 1830 à 1847, avec les premières phases du conflit, les prises de position ne peuvent être considérées comme politiques si l'on se réfère aux clivages politiques nationaux : leur apolitisme présumé mérite toutefois d'être largement nuancé. Les habitants de Collonges, surtout les opposants, témoignent tout d'abord d'une volonté de regard sur la politique municipale. Un intérêt manifeste pour les questions budgétaires se fait jour, témoignant d'une réelle connaissance des décisions prises depuis plusieurs années. L'aspect légaliste des arguments frappe à la lecture des pétitions et des lettres des opposants : ils dénoncent

un projet qui s'est fait « au mépris de la loi et des formes protectrices des communes »<sup>83</sup>, « dont la réussite est basée sur le mépris de la légalité, de la bonne foi »<sup>84</sup>. Tailleurs de pierre et maçons du haut de Collonges font également part de considérations architecturales et esthétiques.

- 32 C'est par le biais de la participation électorale qu'un regain d'attention des habitants apparaît le plus nettement : un taux de participation avoisinant 50 % de 1834 à 1840 atteint 76 % dès 1843, et 81 % en 1846<sup>85</sup> : hausse assez nette pour mesurer l'impact du conflit. Cet accroissement de la participation se fait suivant des rythmes discordants : ce sont d'abord les habitants du haut qui se mobilisent en masse<sup>86</sup>, puis, en réaction, les habitants du bas paraissent s'être plus généralement intéressés au vote. Influencer sur le déroulement de cette dispute devient aussi pour certains une raison manifeste de se faire élire, donc d'atteindre un « second niveau de politisation »<sup>87</sup>. Alors que les élections de l'automne 1831 ont fortement renouvelé la composition du conseil, la proportion d'individus réélus à chaque consultation reste importante jusqu'en 1846 : parmi les conseillers en place à partir de l'été 1843, sept sont conseillers depuis 1837, et quatre depuis 1831. Des hommes nouveaux accèdent pourtant aux fonctions municipales : entre 1834 et 1843, dix conseillers entrent au conseil sans avoir exercé de charges dans la commune auparavant. Mais jusqu'en 1846, ces intrusions de néophytes se font par paliers, sans brusque changement, tandis que le 23 août 1846, ce ne sont pas moins de six nouveaux conseillers qui entrent à la municipalité : si cela atteste qu'« une élection municipale [...] n'est pas interprétée en termes exclusivement politiques »<sup>88</sup>, l'acuité du conflit explique largement cette propension d'un plus grand nombre d'habitants à prendre en charge les affaires de la commune.
- 33 Pétitions et enquêtes paraissent également être des moments de politisation potentiels. Si le rôle d'une pétition est bien de « canaliser un discours qui sans cela aurait consisté en de multiples réponses diffuses »<sup>89</sup>, le fait d'y apposer sa signature va dans le sens d'une forme de délégation. Une scène politique informelle s'organise, par le porte-à-porte<sup>90</sup>, sur la place ou dans les cabarets, et les enquêtes de *commodo et incommodo* empruntent les mêmes formes extérieures que les élections, tout en étant ouvertes à l'ensemble des habitants, électeurs municipaux ou non.
- 34 L'analyse de la représentativité du conseil municipal révèle une double distorsion qui, de l'ensemble de la population villageoise au groupe des électeurs municipaux, de ces derniers aux élus, tend à un décalage assez marqué, relativement à la situation générale de la commune : sur-représentation des notables des capacités<sup>91</sup> et des commerçants épiciers, maîtres-maçons, marchands, négociants et fabricants d'étoffes de soies et emprise sur la terre plus manifeste en sont les caractéristiques les plus visibles. Surtout, émergent au long de ces années deux viviers d'éligibles, l'un situé autour de l'ancienne église, chef-lieu historique, le second au sein du voisinage d'un ancien maire influent.
- 35 Quoique les références explicites aux opinions politiques soient exclues pendant ces années, des filiations politiques apparaissent en pointillé. Les souvenirs de 1793 et de 1815, non revendiqués, ne paraissent pas pouvoir être négligés en ce qu'ils ont vu l'apparition éphémère de clivages expressément politiques, bien que déformés. Ainsi, un tailleur d'habits, César Amy, président du comité révolutionnaire en l'an II, et Jean Joseph Victor Couchaud, alors âgé de douze ans, qui a assisté, chez sa mère, à la mise sous séquestre des blés par ce même comité<sup>92</sup>, s'affrontent, plus de vingt ans plus tard, pendant les Cents Jours, pour la détention du pouvoir municipal<sup>93</sup>. Toutefois, cette

« palette simplifiée »<sup>94</sup>, faisant de Césard Amy un rouge et de Jean Joseph Couchaud un fervent royaliste<sup>95</sup>, ne saurait rendre compte des engagements réels et ressentis des protagonistes du conflit. Elle ne peut en aucun cas constituer un soubassement crédible à des déductions qui ne soient justement des élucubrations stériles.

## 1848-1853 : Vers une politisation du conflit ?

- 36 Les résultats électoraux enregistrés pendant la Seconde République dans le Rhône ne révèlent rien d'autre qu'une nette dichotomie entre la ville de Lyon et les cantons ruraux sauf en mai 1849<sup>96</sup>, dont les orientations indécises contribuent à l'élection de Louis Napoléon Bonaparte en décembre 1848<sup>97</sup> et à entériner le coup d'État de décembre 1851<sup>98</sup>. L'absence de résultats communaux et la non-conservation de la correspondance obligent à rechercher quasi-exclusivement par le biais communal les traces d'un ébranlement éventuel des Collongeards sur le plan politique. Parce que cette commune a été étudiée tout au long des vingt années précédant 1848, l'impact de la révolution de février et des changements suivants peut être mieux mesuré, au niveau des hommes et des clans.
- 37 Entre 1848 et 1850, l'évolution de la composition du conseil municipal est tout d'abord suggestive. Suite à une révocation générale ordonnée par le commissaire du gouvernement en mars 1848<sup>99</sup> cas rare dans le département<sup>100</sup>, les nominations du printemps 1848 vont dans le sens d'un détachement relatif par rapport aux oppositions des décennies passées, puisque six des treize conseillers nommés n'ont jamais exercé de mandats dans la commune et que trois d'entre eux, dont le maire, n'ont pas pris position dans le conflit. Toutefois, la question de l'église et de sa solidité refait surface dès le mois d'avril. Les élections municipales organisées en juillet permettent, à la faveur du suffrage « universel », la reconquête du conseil municipal par les habitants les plus engagés dans le conflit<sup>101</sup>. Les nouveaux élus expriment d'ailleurs clairement le lien qu'ils font entre l'affaire de la nouvelle église et leur accession au pouvoir<sup>102</sup>. Les plus loquaces de ces édiles ne cachent pas une certaine ferveur républicaine dont la profondeur ne peut être sondée : « le 24 février venait d'affranchir le pays de la domination de Louis-Philippe, qui nous conduisait à la banqueroute, après avoir tout sacrifié à l'argent. Les jeux de bourse, les spéculations, les chemins de fer, les achats de consciences, le despotisme du banquier sur le petit commerce, la pression du riche sur le pauvre, la dégradation morale, l'égoïsme général, les ministres vendant leur honneur pour un peu d'or, tout l'ordre social croulant dans la fange, les tripotages scandaleux arrivant du palais des Tuileries jusqu'aux mairies de villages, tout présageait ou l'avitissement complet de la France, ou un long affaissement si une main puissante venait entreprendre sa guérison. La République a été proclamée ; elle est votre médecin, espérons ; et bientôt la convalescence se fera sentir, car le pays était si malade qu'il était presque mort »<sup>103</sup>.
- 38 Des démissions nombreuses se succèdent pendant l'été 1849 : les protagonistes du conflit, souscripteurs et opposants, restent maîtres du conseil, les seconds ayant d'ailleurs gagné du terrain par rapport à 1847. Au printemps 1850, pourtant, après une mystérieuse dissolution du conseil, a lieu sa réélection en forme de bravade, à une exception près : le maire alors désigné par le conseil est Joseph Bergier. Fils d'un ancien maire de Collonges, pétitionnaire aux côtés des souscripteurs en 1847, républicain de la veille et candidat à la Constituante en avril 1848, celui-ci refuse d'occuper cette fonction. Les conseillers élisent alors Philippe Bonnet, fervent opposant au transfert du culte<sup>104</sup>. Il apparaît ainsi qu'un léger détachement s'esquisse vis-à-vis des anciennes rivalités, moins visibles,

recomposées, confusément compliquées de considérations politiques. Joseph Bergier est susceptible d'avoir joué un rôle de catalyseur au cours des années de la Seconde République : par son rôle de caution auprès des Collongeards qui décident de planter un arbre de la liberté en avril 1848<sup>105</sup>, par sa présence au club de Collonges<sup>106</sup>, par ses conseils peut-être aussi<sup>107</sup>.

- 39 Indubitablement, le conflit « traverse » la République : une atmosphère de *vendetta* est suggérée par une floraison d'affaires. Liées au paiement des artisans qui ont contribué à la construction de l'église, elles interviennent au moment où les opposants sont devenus majoritaires au conseil municipal. Néanmoins, une contamination subreptice du discours a eu lieu : dès l'automne 1848, Pierre Chevalier, serrurier, témoigne au préfet de ce qu'il fait bien la différence entre « l'ancienne administration et celle actuelle »<sup>108</sup>, tandis que Barthélémy Quérat, maître maçon, fait référence à « l'administration républicaine », et mentionne une réduction « qu'il n'a acceptée que pour éviter un procès avec des hommes dont il ne partage pas les opinions »<sup>109</sup>. De même, lorsque les quatre donateurs de la nouvelle église attaquent en justice la municipalité pour violation de la clause d'exclusivité de l'exercice du culte contenue dans l'acte de donation, leurs mobiles ne peuvent être considérés comme se réduisant strictement aux oppositions claniques, dans la mesure où l'un d'eux, dès 1848, avait déclaré lors d'une séance du conseil « qu'il ne reconnaissait pas la nouvelle administration, qu'elle n'était point légalement instituée, [et] après cette réponse au moins inconvenante, [s'était] retir[é] d'une manière impolie, disant qu'il allait planter ses plançons »<sup>110</sup>.
- 40 Le maire élu au printemps 1850 est un Lyonnais nouvellement installé dans la commune<sup>111</sup>, mais qui habite à deux pas de l'ancienne église. Il fait figure à la fois de républicain modéré présumé et d'individu clairement pris dans les luttes de clans : d'un côté, valorisation du pouvoir municipal légitimé par l'élection contre celui, discrétionnaire, des donateurs ; de l'autre, perpétuation des rivalités, objectivée notamment par la liste de recensement dressée à cette date<sup>112</sup>, avec laquelle il tente de restaurer l'ancien bourg dans sa position de centralité séculaire, en le plaçant en première position dans l'énumération des hameaux, en rattachant au hameau du haut assez de maisons situées alentour pour faire croire à une supériorité numérique, en soulignant sa vocation agricole<sup>113</sup> et en fustigeant la présence épisodique dans le bas du village de certains Lyonnais qui se veulent influents.
- 41 La nouvelle du coup d'État et ses répercussions se mêlent également aux aléas du conflit : le conseil municipal, composé principalement d'opposants à la fin de 1851, est dissous<sup>114</sup>, pour le motif, évoqué *a posteriori*, du « mauvais esprit du conseil municipal »<sup>115</sup> : les membres nommés sont d'anciens conseillers municipaux évincés, des collatéraux des souscripteurs ou des rentiers lyonnais relativement aisés ; de plus, aucun conseiller n'est issu d'un des deux viviers d'éligibles repérés, celui de Clos Bergier, où Joseph, fils de l'ancien maire et candidat républicain modéré à la Constituante de 1848, est susceptible d'avoir exercé un discret mais prégnant patronage politique pendant la Seconde République. C'est encore à travers la question de l'église que les réactions déclenchées par ces nominations apparaissent : les motivations des autorités ne sont décriées que dans ce sens, quoiqu'une opposition entre entremises partisans et légitimité du suffrage « universel » affleure<sup>116</sup>.
- 42 La Seconde République à Collonges, c'est également le réveil de questions religieuses qui semblaient très peu intervenir depuis 1830 en 1827, d'après les rares documents conservés, tout juste savons-nous que le curé Falavel considère la population de

Collonges-au-Mont-d'Or comme « un peu indifférente »<sup>117</sup> du point de vue religieux, et qu'un de ses successeurs, en 1856 considère la moralité des habitants comme « bonne »<sup>118</sup>. En avril 1848, le comité électoral se prononce à 86 % (soit 166 voix) pour le renvoi du desservant Nivière, soit « pour le renvoi d'un homme qui a osé non seulement braver la commune mais l'insulter dans ses manifestations »<sup>119</sup>. Au premier abord, cette décision collective apparaît comme immédiatement liée à la fois à l'affaire de l'église et aux événements très récents, ici instrumentalisés. Néanmoins l'examen des relations entretenues par les habitants et par la municipalité avec les curés de la paroisse avant la Révolution de 1789 incite à prendre en compte des considérations religieuses.

- 43 L'histoire en est complexe : un prêtre issu d'un hameau du haut, Étienne Vernay, exerçant depuis 1776<sup>120</sup>, refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé en 1791<sup>121</sup>. Remplacé<sup>122</sup>, ce curé réfractaire revient au village après douze ans d'absence pour retrouver sa chaire, au moment où le presbytère soumissionné lors de la vente des biens nationaux devient la propriété d'un des habitants du bas de la commune, Pierre Mercier des Rivières<sup>123</sup> dont les fils et gendres sont largement impliqués ensuite du côté des souscripteurs. L'attachement magnifié des habitants pour le curé réfractaire, une proximité sociale et culturelle distendue avec ses successeurs, la subordination du curé au pouvoir municipal, progressive et houleuse, permettent d'éclairer les événements d'avril 1848. Le vote du renvoi du desservant Nivière traduirait donc à la fois le rejet d'un curé qui a abandonné son église et son presbytère, et l'objectivation concertée d'un « anticléricalisme croyant »<sup>124</sup> qui emprunte les voies du politique.
- 44 En décembre 1851, deux jours après le coup d'État, la plainte adressée au préfet et à l'archevêque contre le successeur de ce desservant présente toutes les caractéristiques patentes d'une instrumentalisation des événements politiques nationaux au profit des joutes locales<sup>125</sup>. Le prêtre se voit reprocher la teneur d'un sermon « sur la paix et sur l'union, sur le bonheur que l'on éprouve de se trouver réunis tous ensemble aux pieds des mêmes autels du seigneur, sur l'heureuse influence que produisent les fêtes qui sont célébrées par le concours de toute une paroisse réunie ensemble »<sup>126</sup> : on assiste ici à ce que Philippe Boutry qualifie d'« exclusion des prédicateurs de la morale publique »<sup>127</sup>. Ces incompréhensions soulignent encore la distance installée entre le prêtre et ses ouailles et favorisent l'apparition éphémère d'un anticléricalisme insufflé par les événements nationaux.
- 45 Depuis les années 1830, le visage du village s'est transformé. Les hameaux du bas, organisés autour de deux places et des éléments centraux de l'infrastructure communale accèdent définitivement au rang de bourg. Les rives de la Saône, désertées par les meuniers, où les activités fluviales et portuaires se sont réduites<sup>128</sup>, se couvrent d'auberges et accueillent de plus en plus de Lyonnais<sup>129</sup>. Les hameaux du haut semblent pétrifiés dans une tranquillité bucolique, les prétentions de leurs habitants se réduisant à la portion congrue. Cependant, partout dans le village, de nouveaux ménages se sont installés<sup>130</sup>. Les mutations sociales affermissent les contrastes entre les différents espaces géographiques de la commune. Cependant, la pétition rédigée en mars 1852<sup>131</sup>, en s'opposant à la dissolution du conseil municipal, révèle des ralliements massifs à un clan des opposants par là même métamorphosé. Une pétition de soutien à l'institutrice<sup>132</sup> rassemble opposants et souscripteurs, toujours engagés dans les conflits. Les seules rivalités locales ne paraissent plus suffire à expliquer les coalitions qui se forment et qui se contredisent entre elles. Dès lors que ces observations mènent à envisager l'existence de contaminations étrangères aux affaires locales, comment ne pas considérer que le



discours de la désunion et la prolongation apparente des anciennes rivalités sont des artifices destinés à masquer aux autorités les ébauches du processus de politisation qui se joue au village ?

- 46 Si politisation il y a, elle est indubitablement fragile. La pétition rédigée contre le conseil municipal nommé après le coup d'État <sup>133</sup> révèle de profonds changements qualitatifs par rapport aux prises de positions des opposants enregistrées avant 1848. L'augmentation du nombre de signatures s'accompagne d'un rajeunissement et d'un renouvellement important du groupe de ceux qui contestent. On observe aussi une augmentation très sensible de la part de signataires résidant dans la commune et, fait capital, une diminution tout aussi manifeste de la corrélation entre intérêt foncier et prise de position contre la translation de l'église puis du culte, corrélation qui, de 65 %, chute à 35 % des signataires, alors même que leurs adversaires n'y voient que « la mauvaise humeur des habitants du haut de Collonges, qui par la construction de l'église de Collonges, ont cru que leurs propriétés perdraient de leur valeur » <sup>134</sup>. L'impression diffuse d'une autonomisation des acteurs découle de la désaffection des notables qui faisaient bénéficier les habitants du haut de leur ascendant, et de la proportion plus importante de non-chefs de ménage, accentuée par quelques exemples d'une indépendance relative des fils par rapport aux pères dans le conflit, fait nouveau lui aussi.
- 47 Plus obscurément, la dénonciation de mars 1852 révèle que des connexions sont opérées entre faits nationaux et locaux, par quelques individus au moins, dont le maire. La politisation passe aussi par un apprentissage démocratique. L'expérience de la minorité, vécue par les opposants depuis les années 1830, est pour beaucoup dans une relative banalisation du pluralisme. La notion de représentativité semble en passe d'être intériorisée : les élections municipales organisées en septembre 1852 <sup>135</sup> sont l'occasion d'évincer les individus nommés par les autorités après le coup d'État, sans que les distorsions constatées sous la monarchie de Juillet entre les propriétés sociales de l'ensemble de la population villageoise et du corps des élus ne s'effacent, mais avec une représentation des hameaux plus équilibrée. Une altercation qui fait sourdre des témoignages contradictoires révèle encore que la représentativité en termes de voix a été intériorisée par certains <sup>136</sup>, et qu'elle est d'autant plus invoquée que le retour à la nomination pour la désignation du maire va à l'encontre de la volonté exprimée par les électeurs.
- 48 C'est aussi en 1852 que le discours se pare de digressions politiques explicites. Dans les propos retranscrits des membres de la commission nommée en mars, il est à la fois dit que « la Révolution de 1848 [est] venue jeter dans la commune une nouvelle matière de division et faire de la question de l'église une question de parti » <sup>137</sup> et que la dispute locale « est résultée de la fermentation des passions politiques » <sup>138</sup>. Toutefois, la continuité invoquée entre les opposants au transfert du culte et ceux qui contestent la nomination inique du lendemain du coup d'État, avérée illusoire par nos croisements nominatifs, et les réactions policées des opposants dans une commune dont le ralliement est plutôt tiède puisque seulement 45 % des inscrits votent pour le candidat du gouvernement en février 1852 <sup>139</sup> font penser à des formes d'instrumentalisation ambiguës. Pour servir son clan, il s'agit largement de saisir l'à-propos d'un argumentaire proprement politique : peu éclairants, ces dénonciations et ces plaidoyers marquent toutefois par leur aspect largement inédit. D'un autre côté, la politisation du conflit peut n'être qu'un « avatar administratif » <sup>140</sup> : une note rédigée en 1852 par un auteur anonyme gravitant entre Collonges et les autorités préfectorales lyonnaises témoigne de plaquages

hasardeux<sup>141</sup>. Là encore, il s'agit de disqualifier un clan en le « rougissant », précisément parce que cela ne peut que le desservir au début de l'année 1852. Des diffamations et des dénonciations douteuses vont dans le sens d'un amalgame entre opposants au transfert du culte et « partageux », contre l'ordre moral.

- 49 Aux deux niveaux, local et départemental, se manifeste une conscience vive de ce qui fait référence sur les questions politiques pour les protagonistes du conflit et d'une familiarisation progressive avec l'abstraction du langage politique. Les contaminations politiques décelées ne sont pas seulement instrumentalisées mais, de façon plus subreptice et sans emprunter les voies du discours, constituent des facteurs de recomposition sur des thèmes qui ne sont plus seulement liés aux conflits locaux ou menés par eux : loin d'une quelconque autonomie du politique surtout pas, émerge en 1852 la possibilité d'une politisation qui ne serait pas toute asservie aux rivalités « archaïques ».

\* \* \*

- 50 Peut-on alors dire que « le conflit [est le] moteur de la pénétration de la République au village »<sup>142</sup> ? Des éléments de compréhension ont été exhumés. Plusieurs phases sont discernables. Il s'agit bien de rechercher « l'événement fondateur dans la particularité de chaque village »<sup>143</sup> : le refus d'Étienne Vernay de prêter serment à la constitution civile du clergé en juillet 1791, la vente du presbytère et son rachat par Pierre Mercier des Rivières, les conflits incessants de la municipalité contre les propriétaires rentiers, enfin la délicate question de l'église sont des scansions propres au village qui conditionnent l'émergence des clans et les rapports des Collongeards avec la politique villageoise. Ces faits ne sont cependant pas détachés des événements nationaux. La période révolutionnaire trouble apparemment déjà les relations villageoises sans que nous puissions tout à fait en évaluer la portée. En élargissant le corps électoral municipal, la loi du 21 mars 1831 avive les tensions entre les prétendants à ces fonctions et renouvelle profondément la composition du conseil municipal. Les habitants ne s'approprient que par paliers la « quasi-démocratie »<sup>144</sup> instaurée au village par cette loi.
- 51 Le conflit découle largement d'une opposition acharnée entre le haut et le bas du village : celle-ci prend plutôt la forme de regroupements, d'agrégations et de désignations, par rattachement à l'un des deux pôles que constituent les deux « bourgs » en compétition. Ainsi est démenti l'unanimité villageois. Les désaccords qui naissent autour de l'affaire de la nouvelle église dévoilent des formes de revendication d'un droit de regard sur les agissements des élus et un refus des ingérences citadines au sein des affaires communales. Favorisée par le fonctionnement électif de la vie municipale, par la prédilection marquée pour les pétitions et les enquêtes, cette sphère politique semble en effet générer des comportements qui, s'ils ne sont pas « immédiatement, *naturellement*, intégrables dans les cadres de la société englobante »<sup>145</sup>, paraissent indissociables d'un apprentissage de la politique au village.
- 52 L'année 1848 et l'instauration du suffrage « universel », puis les aléas de la Seconde République, constituent-ils une rupture au village ? Là encore, il convient de se démarquer du discours qui contribue à masquer les enjeux des luttes, à instrumentaliser les événements nationaux pour servir des intérêts villageois, et à inscrire les rivalités locales dans les clivages nationaux pour amadouer les autorités. La perpétuation des anciennes luttes, lancinante à la lecture des écrits produits par les protagonistes du conflit entre 1848 et 1852, apparaît cependant être un artifice. La recomposition des clans est patente et s'accompagne d'un déplacement de l'attention de quelques-uns sur des

considérations qui ne sont plus seulement liées à l'affaire de l'église. Le glissement du centre de gravité du village est entériné, partiellement pacifié et les regards glissent vers les rives de la Saône. Les querelles ne sont cependant pas éteintes mais révèlent l'existence d'une disjonction entre des intérêts locaux consensuels et d'autres qui déchaînent encore les passions. Est-ce à dire alors qu'il y a politisation des luttes villageoises ? L'acceptation du pluralisme, le fait que les électeurs s'approprient les processus démocratiques qui restent à leur disposition au lendemain du coup d'État, la progression discrète de la notion de représentation dans les comportements des élus et l'émancipation des protagonistes vis-à-vis des tutelles sociales et familiales témoignent subrepticement d'un apprentissage de la démocratie. Les rythmes du conflit se règlent sur ceux de la nation et adoptent à l'occasion le langage de la société englobante. Puisque les anciens facteurs explicatifs de la mobilisation locale ne sont plus aussi opérants, notamment l'argument foncier, parce que se conjuguent détachement vis-à-vis des enjeux locaux et ouverture aux événements nationaux et à leurs implications, la pénétration de la République paraît bien s'être faite par le biais de « la malheureuse affaire de la nouvelle église ». Son ancrage dans la société villageoise se lit en 1852.

- 53 La nature même de cette étude la vie d'un village dont l'activité politique est éclairée par des écrits abondants générés par le conflit lui-même pose pourtant problème. L'existence de traces induit-elle en erreur en faisant penser que le conflit lui-même engendre la politisation de ses protagonistes ? L'absence de semblables stigmates dans les villages voisins ne peut toutefois être lue comme la preuve d'une indifférence à l'égard du pouvoir et de ses arcanes, tant au niveau local que national. Il s'agit cependant moins ici sans doute d'établir l'existence d'un processus que d'en démontrer les mécanismes en ne postulant pas l'antinomie irrévocable des joutes locales et des débats nationaux <sup>146</sup>.
- 54 Le carcan villageois, même élargi aux villages voisins, au canton et au département au gré de variations d'échelles constantes, peut cependant tenir de l'enfermement quand il conduit à déformer certains paramètres. Ainsi l'inconsciente nécessité de placer la figure du notable au sommet du corps social considéré, comme si celle-ci était un paradigme indispensable, est certainement responsable de l'impression d'être en face de bien pâles notabilités. N'y aurait-il pas eu plus de légitimité et de pertinence à raisonner en termes de *dominants* et de *dominés*, en réajustant la frontière en fonction de l'échelle d'observation ? Néanmoins, il semble que les points d'achoppements mis au jour au fil du conflit sont moins la fortune que l'origine de celle-ci (les rentes contre le travail), que le cadre habituel de vie (la ville contre le village), que l'usage qui est fait de l'espace communal (les loisirs contre la production), enfin qu'une forme d'*habitus* difficile à cerner. Le risque peut aussi être celui du confinement dans des schèmes inhérents à une évolution historiographique franco-française. Ainsi les échanges avec les doctorants de l'Université de Trèves travaillant sur les mêmes thèmes <sup>147</sup> a permis de confronter à notre problématique de la politisation, celle de l'étatisation, voire de la familiarisation avec les rouages de l'administration.
- 55 L'étude de Collonges est brutalement abandonnée à la fin de l'année 1853 ; il semblerait pourtant important de la poursuivre l'étude jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Les mutations de cette commune devenue exclusivement résidentielle, en germe dès le début du 19<sup>e</sup> siècle, seraient à observer avec attention dans leurs distorsions. Du point de vue religieux, les observations compilées à l'occasion des visites canoniques déroutent : d'un esprit « assez bon, mais [qui] tourne au laïcisme » <sup>148</sup> selon le curé de 1928, la population collongearde est jugée « sympathique à la religion, [grâce à] un vieux fonds de familles anciennes

solidement chrétiennes »<sup>149</sup> quelques années plus tard. Sous Vichy, l'esprit religieux des habitants est jugé « bon chez les vieilles familles attachées au sol, [et] très indifférent, voire hostile parmi la population de passage »<sup>150</sup>, tandis que le desservant de l'après-guerre estime officier dans une « paroisse religieuse par tradition dans sa partie paysanne et bourgeoise »<sup>151</sup>. Qu'en est-il de l'épisode de « la malheureuse affaire de la nouvelle église » dans cette évolution ? Quelle place cette histoire occupe-t-elle dans la mémoire locale ? Quoique reléguée au second plan dans les quelques écrits à caractère monographique par la figure médiatique d'un Paul Bocuse, voire par Pauline Jaricot et Louis-Hilaire Carrand, dont les passages respectifs à Collonges ont été fort discrets<sup>152</sup>, la question de l'église est obscurément mais longuement relatée comme l'une des péripéties majeures du 19<sup>e</sup> siècle à Collonges. En 1937, Paul-Benjamin Berlioz, écrivant une courte chronique sur la chapelle Saint-Clair, rappelle qu'« à ce sujet, on se souvient encore, à Collonges, des résistances qu'a rencontrées le transport du culte dans un nouvel édifice. Les gens d'en-haut, en possession plusieurs fois séculaires du siège de la paroisse ne voulaient pas démordre de ce qu'ils regardaient comme un droit imprescriptible. Cependant, les habitants d'en-bas ne cessaient de réclamer une église placée à un point plus central. La lutte fut épique »<sup>153</sup>. Les écrits d'érudits se répondent les uns les autres et colportent jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle le souvenir de « la malheureuse affaire de la nouvelle église ». Mais le rapprochement que l'on est tenté de faire entre opposants et « rouges », entre souscripteurs et partisans de l'ordre, serait-il valide au-delà de 1852 ?

#### Plan des hameaux de Collonges<sup>154</sup>

---

## NOTES

\* Doctorante en histoire contemporaine, Université Lumière-Lyon 2, Institut d'études rurales-SEREC, 16 avenue Berthelot, 69363 Lyon cedex 07.

Courriel : Melanie.Atrux@univ-lyon2.fr

1. Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Librairie Plon, 1970, 543 p. (p. 13).
2. Gilles PÉCOUT, « La politisation des paysans au 19<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 2, 2<sup>e</sup> semestre 1994, pp. 91-125.
3. Jacques ROUGERIE, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, tome 21, n° 1, janvier-février 1966, pp. 178-193.
4. Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I : Les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II : Les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p. (p. 9).
5. Maurice AGULHON, *La République au village...*, ouv. cité.
6. Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au 19<sup>e</sup> siècle, 1845-1880. Tome I : La rigidité des structures économiques, sociales et mentales. Tome II : La naissance d'une tradition de gauche*, Paris, Éditions Marcel Rivière, 1975, 2 volumes, 1168 p.
7. Jean-Luc MAYAUD, *Les Seconde Républiques du Doubs*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, 474 p. Voir aussi : Jean-Luc MAYAUD, « Les paysanneries françaises face à la Seconde

- République », dans 1848, *révolutions et mutations au 19<sup>e</sup> siècle*, n° 6, 1990, pp. 55-64 ; Jean-Luc MAYAUD, « La révolution de 1848, une histoire sainte revisitée », dans Frédéric BLUCHE et Stéphane RIALS [dir.], *Les révolutions françaises. Les phénomènes révolutionnaires en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1989, pp. 327-340.
8. Eugen WEBER, *Peasants into frenchmen*, Stanford (Cal.), Stanford University Press, 1976, 615 p., traduction française, *La fin des terroirs, La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Éditions Recherches, 1983, 844 p. (p. 351).
9. Nous pensons notamment à : Élisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette Littératures, 1982, 361 p. Voir : Alban BENSA, « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », dans Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, pp. 37-71.
10. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1988, 365 p. ; Hugues LAMARCHE, Susan Carol ROGERS et Claude KARNOUOH, *Paysans, femmes et citoyens. Luttres pour le pouvoir dans un village lorrain*, Paris, Éditions Acte Sud, 1980, 215 p.
11. Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de minuit, 1979, 670 p. ; Luc BOLTANSKI, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de minuit, 1982, 523 p.
12. Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1997, 324 p. ; Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu, Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1992, 288 p.
13. Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du 17<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Gallimard, 1989, 230 p. (pour la traduction française, ouvrage paru sous le titre *L'eredità immateriale*, Turin, 1985) ; Carlo GINZBURG et Carlo PONI, « La micro-histoire », dans *Le Débat*, n° 17, décembre 1981, pp. 133-137.
14. Maurice GARDEN, « Alltagsgeschichte, Microstoria, pourquoi pas histoire sociale ? », dans Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, pp. 99-119.
15. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *La politisation des campagnes au 19<sup>e</sup> siècle, France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du Colloque international organisé par l'École française de Rome, 20-22 février 1997*, Rome, École française de Rome, 2000, pp. 153-169 (p. 153).
16. *Ibidem*, p. 154.
17. *Ibidem*, p. 155.
18. Mélanie ATRUX, *La politisation des campagnes lyonnaises au 19<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Collonges-au-Mont-d'Or, 1830-1853*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2002, 2 volumes, 401 f° et 183 f°
19. Jean-Luc MAYAUD, « Spécialisation pastorale et hiérarchies villageoises en pays de démocratie rurale », dans Annie ANTOINE [dir.], *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire. Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, pp. 421-440 (p. 439).
20. Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles...*, ouv. cité.
21. Gaëlle CHARCOSSET, *Maires et conseillers municipaux du haut Beaujolais au 19<sup>e</sup> siècle. Étude sociale et politique*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 1997, 2 volumes, 251 f° et 146 f° ; Gaëlle CHARCOSSET, *Maires et conseillers*

*municipaux des campagnes du Rhône au 19<sup>e</sup> siècle*, thèse en cours sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2.

22. Laurent LE GALL, « Motreff (Finistère), la Seconde République et la micro-histoire », dans *Ruralia*, n° 4, 1999, pp. 23-63 (p. 52).
23. Laurent LE GALL, *L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère*, thèse en cours sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2.
24. Jean-Luc MAYAUD, « Ruralité et politique dans la France du 19<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1<sup>er</sup> semestre 1995, pp. 133-137 (p. 136).
25. *Ibidem*, p. 135.
26. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », art. cité, p. 156.
27. Alain CORBIN, « Les aristocrates et la communauté villageoise. Les maires d'Essay (1791-1986) », dans Maurice AGULHON, Louis GIRARD, Jean-Louis ROBERT et William SERMAN [dir.], *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p. (pp. 347-367).
28. Arch. dép. Rhône (Archives départementales du Rhône), 3P063-2, Matrice des propriétés foncières, tableau récapitulatif, 1826.
29. André PELLETIER [dir.], *Grande encyclopédie des communes du Rhône*, Roanne, Éditions Horvath, 1980, 599 p. (p. 199).
30. Arch. dép. Rhône, 7Mp35, Dénombrement des bestiaux dans les communes des cantons de : Vaugneray, Limonest, L'Arbresle, Neuville, Givors, 1850.
31. Par ménages pluri-actifs, nous entendons les ménages dont les membres ne sont pas tous désignés comme exerçant une profession agricole.
32. Richard SCEAU, *Lyon et ses campagnes : héritages historiques et mutations contemporaines*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996, 375 p. (p. 201-209) ; Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1973, 707 p.
33. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, pétition du 20 avril 1845.
34. Laurent LE GALL, « Motreff (Finistère), la Seconde République et la micro-histoire », art. cité, p. 26.
35. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, Lettre de Jean-Pierre Arnaudet, maire de Collonges, au préfet, le 7 septembre 1837.
36. Les opposants au transfert du culte rédigent et font signer trois pétitions en 1837, 1842 et 1845, et le juge de paix procède dans ce sens à deux enquêtes de *commodo et incommodo* en 1840 et 1843, tandis que les souscripteurs du projet de construction d'une nouvelle église sont à l'origine de deux pétitions, en 1844 et 1847. Les deux autres documents cités sont postérieurs à la Seconde République et seront présentés plus avant.
37. Philippe VIGIER, « Élections municipales et prise de conscience politique sous la monarchie de Juillet », dans *La France au 19<sup>e</sup> siècle. Mélanges offerts à Charles H. Pouthas*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, pp. 262-275 ; Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », art. cité.
38. Arch. dép. Rhône, 3M1543, Élections. Dossiers par communes, Collonges-au-Mont-d'Or, 1831-1940.
39. Au sens du dictionnaire *Le Robert* : « relatif à l'organisation de la cité ».
40. Arch. dép. Rhône, 7Up1043, n° 10, 25 janvier 1844, descente de lieux.
41. Claude Karnoouh emploie le terme de *chez*, en tant que maison où vit un couple et ses enfants.
42. Hugues LAMARCHE, Susan Carol ROGERS et Claude KARNOOOUH, *Paysans, femmes et citoyens...*, ouv. cité : Claude Karnoouh, p. 153.

43. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, pétition du 5 novembre 1837.
44. Claude KARNOUOH, « L'étranger ou le faux inconnu. Essai sur la définition spatiale d'autrui dans un village lorrain », dans *Ethnologie française*, 1972, n° 1-2, pp. 107-123 (p. 120).
45. Francis POMPONI, « Pouvoir et abus de pouvoir des maires corses au 19<sup>e</sup> siècle », dans *Pouvoir et patrimoine au village. Études rurales*, n° 63-64, juillet-décembre 1976, pp. 153-169 (p. 167).
46. Pierre BOURDIEU, *La distinction...*, ouv. cité, p. 478.
47. Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne...*, ouv. cité, p. 107.
48. Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Librairie Armand Colin, 1976, (nouvelle édition refondue, Gallimard, 1995), 368 p. (pp. 141-148).
49. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870. Tome I : Restaurations et reconversions. Tome II : De la tradition à l'innovation*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 1242 p. (p. 577).
50. Claude-Isabelle BRELOT, « Le château face au vote paysan (1800-1882) », dans *La politique en campagnes. Politix*, n° 15, 1991, pp. 53-59. (p. 57)
51. Nous devons largement cette remarque à Claude-Isabelle Brelot, qui nous fit part de ses observations lors de notre communication : *La politisation des campagnes lyonnaises au 19<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Collonges-au-Mont-d'Or, 1830-1853. Principales conclusions*, prononcée au séminaire franco-allemand organisé à l'Université de Trèves, le 28 juin 2003.
52. D'ailleurs, l'illusion de noblesse que crée la juxtaposition de « des Rivières » à la suite du nom de Pierre Mercier n'est, à nos yeux, pas fortuite.
53. Richard SCEAU, *Lyon et ses campagnes...*, ouv. cité, pp. 195-214 ; Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais...* ouv. cité.
54. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, lettre du député Martin au ministre, le 27 août 1844.
55. Arch. dép. Rhône, 305 Q 3, Table des baux à ferme et à loyer, 1<sup>er</sup> janvier 1820-31 décembre 1865.
56. Arch. dép. Rhône, 4E2550, Naissances, Lyon, 1815, acte de naissance de Joseph Marie Souлары, le 23 février 1815.
57. Arch. dép. Rhône, 2M18, Registre d'inscription du personnel de la préfecture, 1847-1854.
58. *Ibidem*.
59. Alain CORBIN, « Les aristocrates et la communauté villageoise... », art. cité, p. 365.
60. Francis POMPONI, « Sentiment révolutionnaire et esprit de parti en Corse », art. cité, p. 78.
61. À ce sujet, selon une chronologie décalée, voir : Gaëlle CHARCOSSET, « Entre solidarité et clientélisme : un député du Rhône, Laurent Bonnevey (1900-1942) », dans Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités 2. Du terroir à l'État. Actes du Colloque de Bordeaux les 20-21 juin 2000 et de Lyon les 17-18 janvier 2002*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, 600 p. (pp. 469-483).
62. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, pétition du 17 mars 1844.
63. Philippe BOUTRY, « Les mutations du paysage paroissial. Reconstructions d'églises et translations de cimetières dans les campagnes de l'Ain au 19<sup>e</sup> siècle », dans *Ethnologie française*, tome 14, n° 1, 1985, pp. 7-35 (p. 16).
64. Arc. dép. Rhône, Op339, Biens communaux, lettre du maire au préfet, le 3 mars 1945.

65. Nous n'avons pu trouver de définition de ce terme, il s'agit vraisemblablement d'une matière propre à détériorer l'alliage dont sont faites les cloches, en cas de choc, sans que nous ne puissions mesurer la vraisemblance de cette accusation.
66. Arch. dép. Rhône, Op339, Biens communaux, lettre du maire au préfet, le 3 mars 1845.
67. Frédéric CHAUVAUD, « Violence juvénile, violence familiale ? (1830-1848) », dans *Jeunesses au 19<sup>e</sup> siècle. 1848, révolutions et mutations au 19<sup>e</sup> siècle*, n° 8, 1992, pp. 39-49 ; Frédéric CHAUVAUD, *Les passions villageoises au 19<sup>e</sup> siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Éditions Publisud, 1995, 272 p. ; Frédéric CHAUVAUD, « Les violences rurales et l'émiettement des objets au 19<sup>e</sup> siècle. Lectures de la ruralité », dans *Cahiers d'histoire*, tome 42, n° 1, janvier-mars 1997, pp. 49-88.
68. Alain CORBIN, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p. (pp. 197-200).
69. *Ibidem*, p. 55.
70. Dans le cadre de la justice de paix, il est même extrêmement rare (à deux exceptions près) que des individus des clans adverses comparaissent l'un contre l'autre.
71. Georges DEBOMBOURG, *Collonges au Mont-d'Or. Étude topographique, étymologique et historique*, Lyon, Imprimerie Aimé Vingtrinier, 1874, 47 p. (p. 46).
72. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or (Archives municipales de Collonges-au-Mont-d'Or), Registres de la paroisse de Collonges, année 1790 contenant les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roy, déclarations et lettres patentes du Roy sur iceux, 1789-1792, et Registre de la paroisse de Collonges, 1792-An III.
73. Voir notamment : Pierre LÉON, *Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au 19<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1974, 440 p. ; Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais...*, ouv. cité.
74. Arch. dép. Rhône, 3M27 : Électeurs communaux. Établissement du minimum de contributions (1821). Listes des 30 contribuables les plus imposés, états par communes (1826-1827).
75. Maurice AGULHON, *La République au village...*, ouv. cité.
76. Quoique distincts par leurs usages, les alluvions et brotteaux ainsi que les chemins vicinaux dont il est question sont des biens communaux, au même titre que les bois ou les terrains de pacage.
77. Maurice AGULHON, *La République au village...*, ouv. cité, p. 77.
78. Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Belin, 1999, 278 p. (p. 144).
79. Arch. dép. Rhône, 2M58, Maires, adjoints et conseils municipaux : nominations, procès verbaux d'installation, prestations de serment, correspondance, démissions, Collonges-au-Mont-d'Or, 1815-1874, lettre de Marie de Narboud à la comtesse de Lezay-Marnésia, épouse du préfet, 22 juin 1818. Dans cette lettre, Marie de Narboud, veuve Pétetin, présente Pierre Devernay comme « le fils d'un paysan [sic] de Cluny près de tournus, [qui] a tous les vices de son état, et la faussetée [sic], l'intrigue des villes, l'amour de l'usurpation : il travaille dans un magasin à Lyon, il faut ly lesser [sic], il n'a été nommé que parce-que personne ne voulait être maire »
80. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, pétition du 5 novembre 1837.
81. Claude-Isabelle BRELOT, « Le château face au vote paysan... », art. cité, p. 58.
82. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, lettre de quatre conseillers municipaux au préfet et au conseil de préfecture, le 12 septembre 1843.
83. *Ibidem*, lettre de Jean Guillot, Gabriel Decroix et Claude Large au ministre, le 26 octobre 1842.



84. *Ibidem*, pétition du 19 octobre 1942.
85. Arch. dép. Rhône, 3M1543, Élections. Dossiers par communes, Collonges-au-Mont-d'Or, 1831-1940.
86. Arch. dép. Rhône, 3M28, Listes des électeurs communaux pour l'appel et l'inscription des votants. Élections municipales. Assemblée Unique, 1840.
87. Laurent LE GALL, « Motreff (Finistère), la Seconde République et la micro-histoire », art. cité, p. 41.
88. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », art. cité, p. 154.
89. Pierre BOURDIEU, *La distinction...*, ouv. cité, p. 480.
90. Ainsi en 1837, Jean Claude Joannon, Benoît Valansot et Pierre Antoine Compagnon, qui sont voisins, signent à la suite. Parcourant ensuite une portion de chemin au long duquel ne se trouvent que des vignes, les porteurs de la requête se dirigent apparemment vers le groupe d'habitations suivant où s'agglutinent les maisons d'Alexis Debombourg, Claude Descôtes, Jean Ayné et Jacques Genevay : ces quatre là signent à la suite les uns des autres. Lorsqu'ils quittent le voisinage de l'église pour aller vers la Chaux, à dix minutes de marche, ces mêmes intermédiaires en profitent pour faire signer Paul Tramoy, Pierre Colliet, Jean Valansot, Jérôme Magnin et Jean Claude Gouthenoir qui vivent dans des maisons alignées les unes à côtés des autres à la lisière de la commune. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, pétition du 5 novembre 1837.
91. Gaëlle CHARCOSSET, *Maires et conseillers municipaux des campagnes du Rhône au 19<sup>e</sup> siècle*, thèse en cours citée.
92. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1792-an III, délibération du 16 germinal an II.
93. *Ibidem*, Registre des délibérations du conseil municipal, 1801-1817, délibération du 15 mai 1815.
94. Jean-Louis ORMIÈRES, « Les rouges et les blancs », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire, tome III. Les France, 1. Conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 231-273 (p. 241).
95. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1801-1817, délibération du 25 août 1816, discours d'installation du maire Couchaud qui rappelle « quelle palpable différence [il fait] entre le gouvernement d'un farouche usurpateur et celui d'un véritable père des français ».
96. *La Tribune lyonnaise*, n° 4, juin 1849.
97. Arch. dép. Rhône, 3M1296, Plébiscite et référendums, élections présidentielles, 1802-1870.
98. *Le Salut public*, n° 1339, dimanche 28 décembre 1851.
99. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1839-1858, délibération du 27 mars 1848.
100. René LACOUR, *La Révolution de 1848 dans le Beaujolais et la campagne lyonnaise*, Lyon, Imprimeries réunies, 1954-1955, 104 p. (p. 20).
101. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1839-1858, délibération du 29 août 1848.
102. *Compte rendu de la nouvelle administration de Collonges-au-Mont-d'Or sur les Comptes relatifs à la Construction d'un Presbytère et à l'exhaussement d'un Clocher, approuvé dans la session légale de Novembre 1848*, Lyon, Imprimerie et lithographie Nigon, 1848-1849, 40 p. (conservé à la Bibliothèque nationale de France, cote : LK18-253) : « Lorsque, le 30 juillet dernier, vous avez manifesté votre choix par le scrutin ; lorsque vous nous avez nommés vos conseillers, c'est-à-dire vos tuteurs, pensiez-vous que nous nous bornerions à nous

occuper de chemins et d'alignements ? Non, citoyens, votre choix avait pour nous une signification plus forte, il semblait nous dire, "nous voulons bien vous nommer, hommes d'hier, parce que vous avez soulevé un coin du voile qui obscurcissait nos yeux, parce que vous nous avez dit qu'on gaspillait nos finances, parce qu'enfin vous nous avez fait espérer une diminution d'impôts. A l'œuvre donc. Mais si vos actes ne répondent pas à vos paroles ; si vous n'avez que des futilités à nous dire, que des économies factices à nous faire goûter, arrière..., vous ne méritez plus notre confiance. Si, au contraire, vous avez dit vrai ; si nous étions mal administrés, si nos finances s'engloutissaient dans des constructions mal combinées, honneur à vous, courageux citoyens qui avez bien voulu prendre le rôle toujours pénible et dangereux de réformateurs, honneur à vous" » (p. 3).

**103.** *Ibidem*, p. 4.

**104.** Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1839-1858, délibération du 7 avril 1850.

**105.** Joseph BERGIER, *Le Journal d'un bourgeois de Lyon en 1848*, publié et annoté par Justin Godart, Paris, Presses universitaires de France, 1924, 179 p. (p. 81).

**106.** *Ibidem*, p. 79.

**107.** *Ibidem*, p. 167 : Le 6 décembre 1848, Abraham Perret, granger au Clos Bergier, aurait écrit à Joseph Bergier : « Pour voter pour le président, vous avez bien fait de nous le dire, car beaucoup nous disaient qu'il fallait voter pour Napoléon. Mais nous et le voisin, nous voterons pour Cavaignac ».

**108.** Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, lettre de Pierre Chevalier au préfet, le 24 novembre 1848.

**109.** Arch. dép. Rhône, Op340, Contentieux, travaux communaux, lettre adressée au préfet, le 10 août 1849, par B<sup>my</sup> Quérat, Chaboissier et femme Chevallier.

**110.** *Ibidem*.

**111.** Il n'est inscrit sur les registres cadastraux qu'en 1844 et n'est pas recensé avant 1851.

**112.** Arch. dép. Rhône, 6Mp098, Liste nominative de recensement, canton de Limonest, 1851.

**113.** *Ibidem*. Sur le registre de recensement, Philippe Bonnet écrit : « la commune étant partagée en vingt hameaux il n'y a pour ainsi dire point de bourg, la partie la plus animée est celle du bas, le hameau le plus peuplé [de cultivateurs] est le hameau de Puit S<sup>t</sup> Nizier [situé dans le haut de la commune] » (les mots entre crochets ont été ajoutés entre les lignes).

**114.** Arch. dép. Rhône, 4K55, Arrêtés préfectoraux, 1852, arrêté préfectoral, le 14 février 1852.

**115.** Arch. dép. Rhône, 2M47, Second Empire : listes des maires et adjoints de l'arrondissement de Lyon (avec appréciations), correspondances (1852-1870), renouvellement de 1865, 1852-1870, état des communes dans lesquelles il existe des commissions municipales provisoires, signé du 7 juillet 1854.

**116.** Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, note sur la composition du nouveau conseil municipal, non datée : « les noms marqués d'une croix étaient portés aux élections de 1850, en opposition aux membres du conseil actuel et n'ont pu être nommés parce que comme depuis 1848, on ne peut voter que dans l'endroit où l'on a son domicile ou six mois de résidence, soixante dix à quatre vingt propriétaires de Collonges, mais domiciliés ailleurs ne figurent plus sur la liste électorale pour le conseil municipal et les élections sont faites par les petits propriétaires et les ouvriers, c'est à dire par ceux qui sont les moins intéressés aux affaires de la commune ».

117. Arch. diocésaines de Lyon, I 121, Procès-verbaux de visites canoniques des paroisses, 1827, Collonges-au-Mont-d'Or.
118. Arch. diocésaines de Lyon, I 131, Procès-verbaux de visites canoniques des paroisses, 1829 ; 1833-1836 ; 1839-1866, Collonges-au-Mont-d'Or, 1856.
119. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1839-1858, délibération du comité électoral, le 16 avril 1848.
120. *Les paroisses du diocèse de Lyon. Archives et antiquités par l'abbé Ad. Vachet, missionnaire de la maison des Chartreux de Lyon*, Abbaye de Lérins, Imprimerie M. Bernard, 1899, 752 p. (pp. 122-123).
121. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1789-1792, délibération du 14 juillet 1791.
122. Joseph CAMELIN, *Les prêtres de la Révolution, répertoire officiel du clergé schismatique du Rhône-et-Loire, avril 1791-octobre 1793*, Lyon, Société des bibliophiles lyonnais, 1944, 401 p.
123. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1817-1831, délibération du 25 février 1821.
124. Jean-Luc MAYAUD, *Les Secondes Républiques du Doubs*, ouv. cité, p. 198.
125. Arch. dép. Rhône, 2V87, Conflits et plaintes entre le clergé, les maires, les instituteurs et les paroissiens, 1822-1851, lettre du maire au préfet, le 4 décembre 1851.
126. *Ibidem*, lettre du desservant Nicolas Brun à l'archevêque, le 14 décembre 1851.
127. Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Éditions du Cerf, 1986, 706 p. (p. 610).
128. Autour de 1840-1842, les moulins installés sur la Saône doivent être abandonnés du fait de la construction d'une digue en amont, qui annihile la force motrice de l'eau.
129. Georges DEBOMBOURG, *Collonges au Mont-d'Or...* ouvrage cité ; Jeanine ROQUES, *Jeanne Benoît, 1854-1924. Un journal, une famille à Collonges-au-Mont-d'Or*, Lyon, J. André, 1998, 298 p. : chronique d'une famille de soyeux protestants entre 1854 et la fin du 20<sup>e</sup> siècle.
130. Arch. dép. Rhône, 6Mp098, Liste nominative de recensement, canton de Limonest, 1851.
131. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, pétition du 12 mars 1852.
132. Arch. dép. Rhône, T235, Écoles libres. Déclarations d'ouverture de transfert, d'extension. Dossiers par communes, Chénas-Curis, 1853-1870 ; 1875-1889, pétition d'août 1852.
133. Arch. dép. Rhône, Op339, Travaux communaux, pétition du 12 mars 1852.
134. Arch. mun. Collonges-au-Mont-d'Or, Registre des délibérations du conseil municipal, 1839-1858, délibération du 14 mai 1852.
135. *Ibidem*, délibération du 3 octobre 1852.
136. Arch. dép. Rhône, Op339, lettre de Philippe Bonnet au préfet, le 9 février 1852.
137. Arch. dép. Rhône, Op340, Travaux communaux, *Mémoire de la commission municipale de Collonges sur l'ancienne Église*, mai 1852.
138. *Ibidem*.
139. *Le Salut public*, n° 1404, 3 mars 1852.
140. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », art. cité, p. 161.
141. Arch. dép. Rhône, Op340, Travaux communaux, note sur la composition du conseil municipal, janvier 1852.
142. Laurent LE GALL, « Motreff (Finistère), la Seconde République et la micro-histoire », art. cité, p. 52.

143. Jean-Luc MAYAUD, « Ruralité et politique dans la France du 19<sup>e</sup> siècle », art. cité, p. 135.
144. Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne...*, ouv. cité.
145. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », art. cité, p. 155.
146. Une étude parallèle conduite dans la Loire montre que de multiples pistes peuvent être explorées en ce sens : Pierre CHAMARD, *Conflit au village et politisation des campagnes au 19<sup>e</sup> siècle. L'exemple de Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2002, 2 volumes, 213 f° et 68 f°
147. Dans le cadre d'une action concertée incitative (ACI) du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, les professeurs Lutz Raphael (Universität Trier) et Jean-Luc Mayaud (Université Lumière-Lyon 2) animent un séminaire franco-allemand sur la thématique : Micro-histoire comparative des sociétés rurales en Europe, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles/ *Vergleichende Mikrogeschichte ländlicher Gesellschaften in Europa (19. und 20. Jahrhundert)*. Ces rencontres de doctorants se tiennent alternativement à Trèves et à Lyon depuis l'année 2000.
148. Arch. diocésaines, I93, Procès verbaux de visites canoniques des paroisses, 1899-1959, 1928.
149. *Ibidem*, 1936.
150. *Ibidem*, 1940 et 1942.
151. *Ibidem*, 1948 et 1953.
152. Thérèse DUC, Collonges, histoire d'un village dans les Monts d'Or lyonnais, Lyon, Éditions Égé, 1971, 346 p.
153. Paul-Benjamin BERLIOZ, *La vieille église de Collonges-au-Mont-d'Or*, Saint-Maixent-l'Ecole, Payet, 1937, 16 p.
154. Carte dressée d'après : Arch. dép. Rhône, 3P063-1, État de sections des propriétés non bâties et bâties : section A dite « du Bourg », section B dite « des Varennes », section C dite « de Trèves-Pâques », le 5 mai 1826.

## RÉSUMÉS

Prenant pour objet un conflit villageois dont les rebondissements émergent dans les sources entre 1830 et 1853, le travail de recherche dont est tiré cet article visait à enrichir la problématique de la politisation des campagnes au 19<sup>e</sup> siècle. Le choix du cadre communal s'inscrit dans la cognition d'une histoire localisée, réhabilitant l'échelon municipal du politique, et rendant possible la saturation des fichiers. L'opposition entre les habitants du haut et du bas de Collonges, à propos de la translation du culte, se transforme en joute pour le pouvoir municipal, mobilise une grande part des habitants par le biais de pétitions et génère une densification des relations avec les autorités administratives et politiques. Ainsi la Seconde République peut être lue au travers des engagements antérieurs. L'hypothèse selon laquelle les rivalités locales et le processus de politisation sont antinomiques se révèle alors peu opérante : les traces d'un ébranlement lié aux événements nationaux sont lisibles, sans rompre avec le cycle des péripéties villageoises.

**Lyons countryside politicization in the 19<sup>th</sup> century: the example of Collonges-au-Mont-d'Or (1830-1853)**

Studying a village conflict whose developments stand out in the archives between 1830 and 1853, the master degree from which this article is taken aimed at broadening the knowledge of countryside politicization in the 19<sup>th</sup> century. The choice of a village framework fits in with the cognation of localized history, bringing back politics at local level into favour, and making files saturation possible. The opposition between the inhabitants of upper and lower Collonges, in connection with the translation of the church, turns into a struggle for local power, mobilizes a great part of the inhabitants through petitions, and generates an intensification of the relationships with the administrative and political authorities. Thus, the Second Republic can be read through former commitments. The assumption according to which the local rivalries and the process of politicization are antinomical proves to be not very relevant then: the traces of a shock related to national events are visible, though they do not imply a break with the cycle of the village episodes.

## INDEX

**Index chronologique** : XIXe siècle